

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 5 mars 2014 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Madame la conseillère Denise Soucy
Monsieur le conseiller Réjean Hardy

Sont aussi présents :

Madame la greffière par intérim Andrée Bertrand
Monsieur le directeur général Yvon Blanchard

Sont absentes :

Madame la conseillère Pauline Sauvé
Madame la conseillère Françoise Lafrenière

Citoyens

Monsieur Marcel Deschênes
Monsieur Laurier Henri
Monsieur André Rouleau
Monsieur Yves Lafrenière

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2014-03-59 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-60 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-61 Rapport d'incendie février 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de février 2014 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-62 Base de plein air AIR-EAU-BOIS

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer la Base de plein air AIR-EAU-BOIS dans ses démarches auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin d'obtenir du financement dans le cadre de la Politique national de la ruralité pour leur permettre la réalisation de son projet.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-63 Établissement Camping municipal

Considérant que des travaux d'entretien normaux sont requis au bâtiment et aux accessoires à l'intérieur comme à l'extérieur du site du camping municipal.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'autoriser les dépenses nécessaires pour la mise aux normes du bloc sanitaire situé dans le secteur du camping municipal et des installations portuaires du Lac Sainte-Marie.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-64 Publication d'un appel d'offres pour recruter des employés occasionnels

Considérant que la municipalité souhaite créer une banque d'employés occasionnels pour répondre à des besoins de dotation dans les domaines de l'administration, des travaux publics et du service d'hygiène.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'autoriser la publication de l'appel d'offres pour recruter des personnes intéressées au travail occasionnel sur le site de web de la municipalité, sur le site de Placement Québec et dans les endroits publics de la municipalité.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-65 Réparation de la croix du Lac Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'entériner la réparation du fils lumineux de la croix du Lac Sainte-Marie et que l'entrepreneur R. Alie Électrique soit retenu pour la fourniture des matériaux et faire l'ensemble des travaux pour un montant total de 1,800.00\$, incluant toutes les taxes applicables ainsi que les frais inhérents.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-66 Broyage et transport des résidus de type «CRD» actuellement entreposés à l'écocentre de la municipalité

Considérant que nous avons actuellement un amoncèlement de résidus «CRD» entreposé à l'écocentre de la municipalité dont il nous faut absolument nous débarrasser, représentant une quantité de plus ou moins 800 tonnes.

Considérant que la municipalité avait prévu cette dépense aux prévisions budgétaires 2014.

En conséquence il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie retienne les services de la compagnie qui soumissionnera le plus bas prix, pour le broyage, le transport et les déplacements des résidus «CRD» actuellement entreposés à l'écocentre de la municipalité.

Qu'à des fins de contrôles budgétaires, les dépenses encourues devront respecter le montant que le conseil municipal a prévu aux prévisions budgétaires 2014.

Que le maire, Monsieur Gary Lachapelle, ainsi que le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, un contrat avec le soumissionnaire ayant soumis le plus bas prix afin de broyer et transporter les résidus entreposés actuellement à l'écocentre de la municipalité.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-67 Adoption de la Politique sur le harcèlement psychologique au travail

Considérant que la municipalité veut contrer le harcèlement psychologique au travail en définissant des balises pour traiter des cas d'harcèlement au sein d'une politique en la matière.

Considérant que le conseil municipal n'a pas encore adopté une politique sur le harcèlement psychologique au travail.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter la politique sur le harcèlement psychologique au travail.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-68 Réaménagement du site administratif de la municipalité

Considérant que le site administratif de la municipalité nécessite un réaménagement en raison de la détérioration des matériaux.

Considérant que le conseil municipal a mis en place un budget afin de réaliser un projet de réaménagement du site administratif de la municipalité puisque des travaux d'entretien et de réaménagement sont requis.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder à un appel d'offre auprès des entrepreneurs généraux et des entrepreneurs en aménagement paysagiste de la région afin de recevoir des soumissions pour la réalisation du réaménagement du site administratif de la municipalité.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-69 Adhésion au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est le nouvel organisme de concertation régionale des organismes, municipalités et associations de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public.

Considérant que le Regroupement est au service des associations de lacs et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement avec les municipalités en tant que partenaire.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de mandater Monsieur le conseiller François Lafrenière à titre de contact de notre municipalité et de payer la somme de 250.00 \$ requise pour l'adhésion au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2014.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-70 14 bourses de stage à 14 municipalités

Considérant que le comité de la relève municipal formé de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offrira 14 bourses de stage à 14 municipalités en 2014.

Considérant que la municipalité sera affiliée à l'UMQ et que cette démarche poursuit l'objectif de promouvoir le milieu municipal auprès de la relève et de soutenir les municipalités dans l'offre de stage.

Considérant qu'une bourse de 3,000.00 \$ pourrait être versée à la municipalité afin de couvrir une partie des frais engagés par l'embauche d'un stagiaire et ainsi encourager la relève dans le domaine municipal.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de soumettre la candidature de la municipalité en remplissant le formulaire et l'acheminant avant le 21 mars 2014 pour possiblement recevoir une bourse de 3,000.00 \$ afin d'embaucher un stagiaire au sein de la municipalité.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-71 Le mois d'avril Mois de la Jonquille

Considérant que la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer.

Considérant que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer.

Considérant que le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat.

Considérant que soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est se monter solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous somme «Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie».

Considérant que l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies; à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer; à fournir des services de soutien à la communauté; à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de décréter le mois d'avril Mois de la jonquille et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-72 Établissement des adultes CSHBO – demande d'attribution d'une bourse

Considérant que l'établissement des adultes de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) reçoit des étudiants souhaitant poursuivre leur études secondaires afin d'obtenir leur diplôme ou de rencontrer des exigences minimales requises pour poursuivre un programme d'études spécifiques.

Considérant qu'il n'y a qu'un seul étudiant résidant dans la municipalité qui fréquente cet établissement d'enseignement, soit Monsieur Jean-François Lachapelle, et que selon son enseignante, c'est un étudiant qui travaille très fort et une bourse pourrait l'encourager dans l'atteinte de ses objectifs.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de remettre la somme de 150 \$ à titre de bourse à Monsieur Jean-François Lachapelle et ce, conditionnel à ce qu'il poursuive ses études au sein d'un établissement d'enseignement.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-73 Demande d'aide financière de l'Association du club d'âge d'or Les Geais Bleus

Considérant que l'Association du club d'âge d'or Les Geais Bleus est un organisme à but non lucratif qui offre des activités et des loisirs aux aînés de la municipalité depuis plusieurs années.

Considérant que cette association a demandé à la municipalité de contribuer la somme de 1,000.00 \$ en guise d'aide financière pour soutenir leurs activités.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de remettre la somme de 1,000.00 \$ à l'Association du club d'âge d'or Les Geais Bleus pour soutenir la poursuite de leurs activités.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-74 Jardinières suspendues situées dans la municipalité durant la période estivale 2014

Considérant que la municipalité souhaite continuer à installer des jardinières suspendues sur les poteaux et sous les belvédères de la piétonnière durant la période estivale de 2014.

Considérant que les horticulteurs procèdent à semer et préparer les demandes de jardinières suspendues sous peu.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder à un appel d'offre auprès des horticulteurs de la région afin de recevoir des soumissions pour la confection de jardinières suspendues qui seront installées dans la municipalité durant la période estivale de 2014.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-75 Demande d'appui des pompiers volontaires – Pétition pour gyrophare vert

Considérant qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents.

Considérant qu'un gyrophare vert, permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit.

Considérant qu'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophare.

Considérant qu'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause.

Considérant qu'une pétition de 2775 signatures en appui au projet a été déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée.

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgences.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'appuyer le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgences.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-76 Demande de financement de l'Association des propriétaires du Lac du Poisson Blanc Inc.

Considérant que l'Association des propriétaires du Lac du Poisson Blanc Inc. souhaite effectuer de l'échantillonnage de l'eau du Lac du Poisson Blanc Inc. 3 fois par année.

Considérant que ladite association compte également installer 3 bouées réglementaires définies par Transport Canada et ce, représentant une somme de 947.55 \$.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de contribuer la somme de 200 \$ à titre d'aide au financement des travaux que l'Association des propriétaires du Lac du Poisson Blanc Inc. souhaite réaliser et ce, conditionnel à l'achat et l'installation de bouées réglementaires.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-77 Dossier 44 chemin Ryanville

Considérant que le dossier du 44 chemin Ryanville s'avère une problématique depuis plusieurs années et qu'une entente doit être signée par les propriétaires et la municipalité et ce, conditionnel à ce que la

municipalité se désiste du dossier juridique concernant cette propriété suite à son acquisition par les nouveaux propriétaires.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu qu'une rencontre soit organisée dans les plus brefs délais entre les propriétaires du 44 chemin Ryanville et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard et Monsieur l'officier municipal en bâtiment et en environnement Martin Lafrenière, pour finaliser le dossier présentement en cours et de les informer des usages permis sur ledit immeuble par nos règlements présentement en vigueur dans la municipalité.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-78 Réhabilitation de la baie du dépanneur

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie souhaite que les autorités compétentes prennent position dans ce dossier qui est en attente depuis plusieurs années.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu qu'une rencontre soit organisée entre le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère du développement durable, de l'environnement et Faune et Parcs (MDDEFP) et la municipalité de Lac-Sainte-Marie dans les plus brefs délais pour relancer le dossier.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-79 Terrain de Camping secteur Lac Grand Poisson-Blanc

Considérant qu'un promoteur désire effectuer un changement de zonage dans le secteur du lac Grand Poisson-Blanc, qui a pour but d'ajouter les usages requis pour permettre la construction d'un terrain de camping dans la zone V-113.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu qu'une rencontre soit organisée avec l'Association des propriétaires du Lac Grand Poisson-Blanc Inc. afin de connaître leurs avis sur ce projet avant de débiter la procédure prescrite.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-80 Entente sur la vidange de fosse scellée – Kazabazua et Low

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'aviser que seulement le contenu des fosses scellées sera vidangé en cas d'urgence. Si les municipalités concernées veulent que la municipalité de Lac-Sainte-Marie assure aussi la vidange des fosses septiques, ils devront procéder à l'installation d'un réservoir de stockage des boues de fosses sur leur territoire et à leurs frais. Toutefois, si la municipalité en question ne dispose pas d'un réservoir de fosses septiques, la municipalité procédera à leur facturer des frais additionnels pour en disposer.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-81 L'Agence Basin Versant (ABV) des 7 - offre de service

Considérant que l'Agence Basin Versant (ABV) des 7 a obtenu du ministère du développement durable, de l'environnement et Faune et Parcs (MDDEFP) un montant d'heures de laboratoire gratuit pour l'analyse de l'eau sur notre territoire.

Considérant qu'après l'analyse des différents endroits, la municipalité est venue à la conclusion qu'il serait fort intéressant de se servir de ce temps laboratoire pour vérifier la qualité de l'eau du Lac-Sainte-Marie et du Lac Grand-Poisson-Blanc, car nous n'avons pas d'information précise sur la qualité de l'eau de ces lacs.

Considérant que pour effectuer ce projet, l'ABV des 7 cherche à couvrir leur frais de déplacement et le temps des biologistes sur le terrain d'environ 800.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de financer le projet l'ABV des 7 en échange de ce temps laboratoire pour vérifier la qualité de l'eau du Lac Sainte-Marie et du Lac Grand-Poisson-Blanc ainsi que couvrir leur frais de déplacement et le temps des biologistes sur le terrain pour la somme d'environ 800.00 \$.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-82 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant le numéro 6012 pour un montant total de 500.00 \$ ainsi que les numéros 6056 à 6113 inclusivement pour un montant total de 103,599.53\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-83 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 6 à 9 au montant de 70,493.44\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussigné, Monsieur le conseiller Réjean Hardy au siège #6 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un règlement portant sur la mise à niveau des chemins privés par la niveleuse de la municipalité, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Réjean Hardy
Conseiller
Siège #6

2014-03-84 Plan d'action de développement durable (PADD) : Partage d'une ressource commune entre les municipalités de Grand-Remous, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et Lac-Sainte-Marie

Considérant que la municipalité a adopté un plan d'action de développement durable et un plan stratégique de développement 2010-2015 et qu'elle souhaite mettre en œuvre certains objectifs spécifiques identifiés à l'intérieur des ces dits plans.

Considérant que les municipalités de Grand-Remous et Ste-Thérèse-de-la-Gatineau ont adopté respectivement un plan d'action de développement durable qu'elles souhaitent exécuter.

Considérant que les municipalités ci-hauts mentionnées ont manifesté un intérêt de partager une ressource commune afin de mettre en œuvre les objectifs identifiés dans les plans respectifs de chaque municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de partager une ressource commune afin de mettre en œuvre les objectifs identifiés dans les plans d'action de développement durable des municipalités de Grand-Remous, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-03-85 Établissement du Cœur-de-la-Gatineau de la
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
(CSHBO) – demande d'attribution d'une bourse**

Considérant que l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) reçoit des étudiants provenant de la municipalité.

Considérant qu'une bourse pourrait encourager les finissants du cinquième secondaire à poursuivre des études collégiales ou universitaires.

Considérant que l'octroi d'une bourse sera conditionnel à ce que l'étudiant finissant ses études secondaires soit citoyen de la municipalité.

Considérant que la remise des bourses aura lieu lors du bal des finissants qui se déroulera le samedi 21 juin 2014 au chalet de ski du Mont Ste-Marie, la municipalité assumera les frais du cocktail en début de soirée.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de remettre la somme de 250.00 \$ à titre de bourse aux étudiants finissants résidant de la municipalité et ce, conditionnel à ce qu'ils poursuivent des études post-secondaires.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-03-86 Appui de la résolution 2014-02-046 Tenue des
élections municipales de la Ville de Gracefield**

Considérant que la Ville de Gracefield a passé une résolution lors de la séance du conseil municipal le 10 février 2014 au sujet de la tenue des élections municipales.

Considérant que les élections municipales générales au Québec se tiennent le 1^{er} dimanche de novembre, à tous les quatre (4) ans.

Considérant que pour les municipalités rurales et touristiques c'est un désavantage.

Considérant que les membres du conseil municipal sont convaincus que la participation électorale serait beaucoup plus élevée si les élections municipales générales seraient tenues à une date permettant à nos citoyens non résidents d'y participer en plus grand nombre.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le conseil municipal appui la résolution numéro 2014-02-046 Tenue des élections municipales de la Ville de Gracefield et qu'une copie soit remise à la députée Madame Stéphanie Vallée, à la Fédération Québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-03-87 Appui de la résolution 2014-02-070 Plan de gestion
du touladi au Québec 2014-2020 de la Ville de
Gracefield**

Considérant que la Ville de Gracefield a passé une résolution lors de la séance du conseil municipal le 10 février 2014 quant au plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020.

Considérant qu'un communiqué de presse a été émis en date du 31 janvier 2014 par le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs concernant le plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020.

Considérant que la pêche d'hiver sera fermée sur tous les lacs où il y a du touladi.

Considérant que la pêche d'hiver est un moteur économique très important pour la région.

Considérant qu'au moins un lac où le touladi est répertorié devrait être ouvert pour la pêche d'hiver sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le conseil municipal appui la résolution numéro 2014-02-070 Plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020 de la Ville de Gracefield et qu'une copie soit remise au Ministre du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs et à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-88 Tournoi de soccer Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que des enfants de la municipalité feront partie des équipes de soccer et participeront activement aux joutes et au tournoi final qui se dérouleront dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que Monsieur Gilles Gauthier, entraîneur, souhaite obtenir un support clérical de la municipalité, soit de permettre aux parents d'inscrire leurs enfants à la réception du bureau municipal pour la prochaine saison de soccer 2014.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'offrir un support clérical à Monsieur Gilles Gauthier, entraîneur, afin que les parents puissent inscrire leurs enfants à la réception du bureau municipal pour la prochaine saison de soccer 2014.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-89 Formation d'un comité de sélection pour doter le poste d'Agent de protection en environnement

Considérant que la municipalité a déposé une demande de financement d'un emploi étudiant auprès d'Emploi Été Canada 2014.

Considérant qu'un étudiant pourrait combler le poste d'Agent de protection en environnement pour une période de douze (12) semaines durant la période estivale.

Considérant que l'Agent de protection en environnement pourrait effectuer plusieurs travaux reliés au respect des dispositions des règlements municipaux.

Considérant que l'offre d'emploi pour ledit poste devra être offert à un étudiant le plus rapidement possible en raison de la fin du trimestre d'hiver prévu autour du 18 avril 2014.

Considérant que le comité de sélection comprendra les membres suivants : Monsieur le directeur général Yvon Blanchard et Messieurs les conseillers Gilles Labelle et François Lafrenière.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le conseil municipal procède à doter le poste d'Agent de protection en environnement pour une durée de 12 semaines pendant la période estivale 2014.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-90 Processus de dotation du poste de contremaître de la voirie

Considérant que la municipalité nécessite de doter le poste de contremaître de voirie puisque celui-ci demeure vacant.

Considérant que l'offre d'emploi devra être affichée pendant au moins dix (10) jours afin de recevoir les candidatures et procéder aux étapes de la sélection et des entrevues pour combler le poste.

Considérant que le comité de sélection comprendra les membres suivants Madame Denise Soucy, Monsieur Gary Lachapelle, Monsieur Yvon Blanchard, Monsieur Réjean Hardy et Monsieur Gilles Labelle.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'enclencher le processus de dotation pour le poste de contremaître de voirie, d'afficher l'offre d'emploi sur le site de web de la municipalité et dans les endroits publics de la municipalité.

Que le comité de sélection procède à doter le poste de contremaitre de voirie à partir de la candidature qui rencontrera l'ensemble des critères du poste.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-91 Pétition contre le Plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020

Considérant qu'un nombre important de personnes contestent le Plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020 mis en place par le ministère du développement durable, de l'environnement et Faune et Parcs (MDDEFP).

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de déposer la pétition contestant le Plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020 auprès du ministère du développement durable, de l'environnement et Faune et Parcs (MDDEFP) et d'envoyer une copie à MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-92 Nomination d'un membre du conseil municipal qui siègera sur le conseil d'administration de la Clinique de santé de la Haute-Gatineau

Considérant que la Clinique de santé de la Haute-Gatineau doit combler des postes administratifs des membres siégeant sur le conseil d'administration de cette organisation.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de nommer Monsieur le maire Gary Lachapelle à titre de membre qui siègera sur le conseil d'administration de la Clinique de santé de la Haute-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-93 Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

Considérant que le ministère du développement durable, de l'environnement et Faune et Parcs (MDDEFP) oblige les responsables des systèmes de distribution municipaux et privés et ceux des institutions, des établissements touristiques et des véhicules-citernes qui desservent plus de 20 personnes à respecter les exigences de contrôle.

Considérant que les responsables sont tenus de vérifier régulièrement la qualité de l'eau distribuée et d'appliquer en tout temps les traitements requis, le cas échéant, afin de garantir sa qualité.

Considérant que le MDDEFP rend obligatoires 2 échantillonnages par mois dans des endroits représentatifs du réseau dont 50 % aux extrémités du réseau avec un minimum de 7 jours entre les échantillons pour tous les commerce desservant entre 21 et 1000 personnes.

Considérant que l'échantillonnage est considéré abusif en raison du nombre requis par année ainsi que les coûts d'analyse des échantillons pouvant dépasser 3,000.00 \$ par année.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de contester le nombre d'échantillonnage de l'eau potable requis par mois que le RQEP indique de satisfaire pour tous les systèmes de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée aux municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau et à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et à la MRC pour leur appui et d'également faire parvenir une copie de ladite résolution au MDDEFP.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-94 Subvention pour les projets communautaires destinés aux enfants

Considérant que Postes Canada offre des subventions aux organismes de bienfaisance enregistrés, les programmes scolaires et les organismes communautaires.

Considérant que Postes Canada invitent les organismes en question à soumettre une demande de financement pour des projets conformes à l'objectif de la fondation, qui vise à appuyer des initiatives au profit des enfants.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de présenter une demande de financement dans le cadre de l'octroi d'une subvention pour les projets communautaires destinées aux enfants.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-95 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 20h25.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général/Secrétaire-Trésorier